

S.I.R.D. 135, rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET-PARISET

tél: 04.76.21.85.26 fax: 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **28-14** 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Comité syndical Du 30 avril 2014

Le trente avril deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué par le Président s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset.

Date de convocation : 22 avril 2014

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents :

22

Votants: 24

Présents: S. BATFROI, JM CAMACHO, A CARBONARI, S CIALDELLA ( PV Mme VIEU), D CUSTOT, R DI BENEDETTO, G DINI, D D'OILIVIER QUINTAZ, P EVRARD, F FECHOZ CHRISTOPHE, K GAILLARD, F GILABERT, G JULLIEN, C LANCELON-PIN, M MASTROMAURO, P MONIER, M REPELLIN ( PV de M OCCHINO), P RIGAULT, D ROUX, G SALLET, J TESSAIRE, JP TROVERO

Absents excusés : R OCCHINO, N. VIEU

Président de séance : Guy JULLIEN

Secrétaire de Séance : Mme KADRA GAILLARD

Rappel du quorum : 13

**OBJET: ADMINISTRATION GENERALE-**

Election des Vice-présidents

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le trente avril à dix huit heures

Se sont réunis les membres du comité syndical du SIRD, sous la présidence de M. Guy JULLIEN

Étaient présents : 22 membres ...

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): 2 membres

M. OCCHINO a donné pouvoir à M REPELLIN pour voter en son nom. Mme. VIEU a donné pouvoir à M. CIALDELLA pour voter en son nom.

Mme. Khadra GAILLARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

En application de l'article L5211-1, qui renvoie à l'article L 2121-21 le président a soumis au vote le principe de procéder à l'élection des vice-présidents par un vote à mains levées. Proposition adoptée à l'unanimité du comité syndical.

Vu la délibération n°26-14, portant création de 5 postes de vice-présidents

1) Il est procédé à l'élection du 1er vice-président

#### Premier tour de scrutin

| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
|--|----|
| b. Nombre de votants   | 24 |
| c. Nombre de suffrages exprimés [b - c]                                | 24 |
| d. Majorité absolue <sup>i</sup>                                       | 13 |
|  |    |

### A obtenu:

- M. Marcel REPELLIN: 24 voix
- M. Marcel REPELLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 1er vice-président
  - 2) Il est procédé à l'élection du 2ème vice-président

## Premier tour de scrutin

| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 24 |
|--|----|
| c. Nombre de suffrages exprimés [b - c]                                | 13 |

#### A obtenu:

- M. Denis ROUX: 24 voix
- M. Denis ROUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 2ème vice-président

# 3) Il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président

| Premier tour de scrutin   |                 |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote                                | 0               |
| b. Nombre de votants  | 24<br><b>13</b> |
| A obtenu :  |                 |
| M. Jean Paul TROVERO : 24 voix  |                 |
| - M. Jean-Paul TROVERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 3 <sup>ème</sup> vice-pro  | ésident         |
| Il est procédé à l'élection du 4ème vice-président  |                 |
| Premier tour de scrutin   |                 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote                                | 0               |
| b. Nombre de votants  | 24              |
| c. Nombre de suffrages exprimés [b - c]   | 24              |
| d. Majorité absolue <sup>iv</sup>   | 13              |
| A obtenu : - M. Philipe EVRARD : 24 voix  |                 |
| - M. Philipe EVRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 4 <sup>ème</sup> vice-préside | nt              |
| 3) Il est procédé à l'élection du 5 <sup>ème</sup> vice-président                                     |                 |
| Premier tour de scrutin   |                 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote                                | 0               |
| b. Nombre de votants  | 24              |
| c. Nombre de suffrages exprimés [b - c]   | 24              |
| d. Majorité absolue <sup>v</sup>  | 13              |
| A obtenu : - M. Sylvain CIALDELLA : 24 voix   |                 |
| - M. Sylvain CIALDELLA avant obtenu la majorité absolute, a été proglamé(a) 5ème vice prési           | dont            |